

Assemblée primaire de la Municipalité

13 juin 2022

Convoquée dans les délais légaux par affichage au pilier public à Massongex et Daviaz, l'Assemblée primaire communale est ouverte à 19h00 par Madame la Présidente Sylviane **COQUOZ**, en présence de 68 personnes. Elle se tient à la grande salle du complexe polyvalent.

Mme la Présidente souhaite la bienvenue à cette assemblée primaire. Elle accueille, en particulier :

- M. Benoît Chuard : représentant de la fiduciaire Nofival

Elle remercie les employés communaux et les secrétaires pour le travail assidu accompli tout au long de l'année. Elle remercie également ses collègues du Conseil.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 13.12.2021
2. Comptes 2021
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2021
4. Informations
5. Divers

1. Procès-verbal de l'Assemblée primaire du 13.12.2021

Le procès-verbal était à disposition sur le site ou au bureau communal, l'assemblée n'en demande pas la lecture. Il est adopté sans remarque particulière.

2. Comptes 2021

Mme La Présidente prend la parole pour la présentation des comptes 2021. Chacun a pu prendre connaissance des chiffres, ainsi que du message introductif rédigé par la caissière-comptable dans le journal des trois tours, sur le site ou directement au bureau communal.

Evolution des indicateurs

Les valeurs de la commune sont bonnes pour tous les indicateurs. La fortune par habitant s'élève à CHF 666.--.

Comptes d'investissement

Les investissements nets se montent à CHF 2'851'273.65 pour CHF 3'176'480.-- budgétés.

L'assemblée voit des photos des travaux effectués, commentées par les conseillers en charge.

Ecole : Fresque, CHF 30'000.--, une seule des deux fresques prévues a pu être réalisée.

Surélévation école : CHF 1'325'817.90, ce montant comprend le solde des travaux parasismiques et la surélévation de l'école.

Mobilier nouvelles classes créées : achat de l'ensemble du mobilier ainsi que deux tableaux interactifs pour CHF 57'293.05.

Défense incendie : c'est une répartition comptable de CHF 69'037.-- concernant la part des travaux réalisés au chemin du Rhône (hydrantes).

Abri PC Communal : CHF 45'300.--, réparation de la porte. Cette somme a été prélevée sur le fonds au bilan de réserve d'abris de protection civile.

Eclairage public : divers changements notamment Rue Quartéry-Comte Riant, Chemin du Rhône : pour un montant de CHF 83'059.50.

Réfection Chemin du Rhône : CHF 237'337.30

Achat nouveau véhicule TP : CHF 32'690.--

Alimentation en eau potable : CHF 102'452.55 et CHF 22'573.25 pour le génie civil

Egouts : réseau Moulins-Fontany : CHF 660'382.35

Comptes de fonctionnement

Pour les comptes de fonctionnement, la marge d'autofinancement est de CHF 1'904'834.65 avant amortissements, moins CHF 1'099'312.35 amortissement ordinaire et amortissement complémentaire de CHF 851'320.--. L'excédent de charges des comptes de fonctionnement se monte donc à CHF 45'797.70.

Ecole primaire

La progression des coûts du transport scolaire s'explique par l'augmentation du tarif des trajets piscine et l'augmentation du nombre de bus proportionnellement au nombre d'élèves.

Cycle d'orientation

Même remarque que pour l'école primaire, le nombre d'élèves au cycle, soit 50 au lieu de 39, qui impacte les frais du CO (écolage + frais de transports) ainsi que la participation aux salaires du personnel.

Piscine de Monthey

La contribution communale pour l'assainissement de la piscine de Monthey, étalée sur 4 ans, avait été budgétée en investissement. Comme il s'agit d'un bien n'appartenant pas à la commune, ce montant est imputé en fonctionnement. Ce changement permet de ne pas rajouter d'amortissement.

Eglise catholique

La contribution annuelle à la Paroisse de Massongex a été déduite de Fr. 20'000.-- au budget pour participer aux frais de réalisation du jardin de l'église alors que dans les comptes, ce montant est porté en diminution au bilan (122.01).

Santé – coûts Coronavirus

La provision de Fr. 100'000.— créée en 2020 (240.02 au bilan) a permis le versement d'une aide extraordinaire aux différentes sociétés du village, ainsi qu'à Terre des Hommes, pour un montant total de Fr. 70'000.--. Cette provision a également absorbé les coûts supplémentaires liés à la pandémie : masques, essuie-mains, gel hydro alcoolique, CHF 7'711.80. Elle a été dissoute en recette extraordinaire (490.429.00).

Crèche UAPE Pop e Poppa

L'augmentation constatée au niveau du fonctionnement de la crèche s'explique par la revalorisation salariale exigée par l'Etat du Valais. Cependant, la subvention accordée est aussi plus importante et amène à des coûts nets plus bas que budgétés.

Approvisionnement et alimentation en eau potable

C'est la dernière année que les amortissements complémentaires sont possibles, afin de diminuer au maximum les frais d'investissements qui devront être couverts par les nouvelles taxes à venir. Le fait que ce service n'est toujours pas autofinancé impose une redevance, appelée REDIP (réduction de la déduction de l'impôt préalable) calculée sur la TVA.

Assainissement des eaux usées

Ce service n'est pas autofinancé, c'est la même remarque que pour l'alimentation en eau potable.

Traitement des déchets

Ce service est autofinancé et ne nécessite plus le versement de REDIP. Le manque à gagner de CHF 7'156.49 est reporté au bilan. Ce montant doit être comblé dans les années à venir, sans quoi les taxes déchets devront être revues à la hausse.

Finances et impôts

Les recettes sont bonnes. La commune est prudente sur le budget en matière d'impôts. Une provision avait été budgétée concernant la pandémie.

Bilan

La fortune diminue de CHF 10'059'967.26 à CHF 10'014'169.56

Mme la Présidente passe la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions sur les comptes.

Aucune question n'est posée.

3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2021

La parole est donnée à M. Benoît Chuard de la fiduciaire Novifal. Il recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2021

Deux scrutatrices sont nommées : Maryline Jacquier et Loretan Carole.

Par vote à main levée, l'assemblée accepte les comptes 2021 par 67 oui et une abstention.

Mme la Présidente remercie l'assemblée pour la confiance envers le Conseil communal et la caissière-comptable pour le travail consciencieux effectué.

4. Informations

Nouveaux tarifs crèche et UAPE

Le tarif unique qui était en vigueur au début de l'existence de la crèche a été remplacé par une échelle tarifaire dès le 1^{er} août 2020 jusqu'à aujourd'hui et qui sera modifiée dès la prochaine rentrée.

L'assemblée prend connaissance du nouveau tarif avec comparaison de l'ancien.
L'échelle de CHF 30'000.—a passé à des échelons de CHF 5'000.—en 5'000.—

Il faut savoir que le 70% des familles s'inscrit au-dessous de CHF 90'000.—de revenu. Au vu des revalorisations salariales présentées dans les comptes, et des modifications de dotations exigées par l'Etat du Valais, les tarifs ont été mis à jour et l'échelle tarifaire a été refaite pour être au plus proche de la situation financière des familles inscrites.

Concernant, l'UAPE, jusqu'à maintenant c'était un tarif unique, ce qui était une vraie difficulté pour les familles de classe modeste dont les enfants entraient à l'école et voyaient tout à coup leur facture exploser.

La Commune a donc décidé d'appliquer la même tarification pour l'UAPE et pour la crèche, au prorata, du temps d'occupation.

Aménagement Place Tarnaiaie

Le dossier de demande d'autorisation de construire est maintenant au canton. L'appel d'offres aux entreprises se termine mercredi 15 juin. Les offres seront ensuite analysées avant que le chantier soit adjugé pour réalisation courant de l'été. Même si le dossier de la place Tarnaiaie n'est pas encore validé par le canton, les travaux pourront déjà être réalisés dans les rues Comte Riant et Quartéry où les autorisations ont toutes été accordées, y compris la piétonnisation.

PAD MBR

En fonction de l'avancement du dossier, il est possible qu'une assemblée primaire extraordinaire soit convoquée cet automne.

Mobichablais

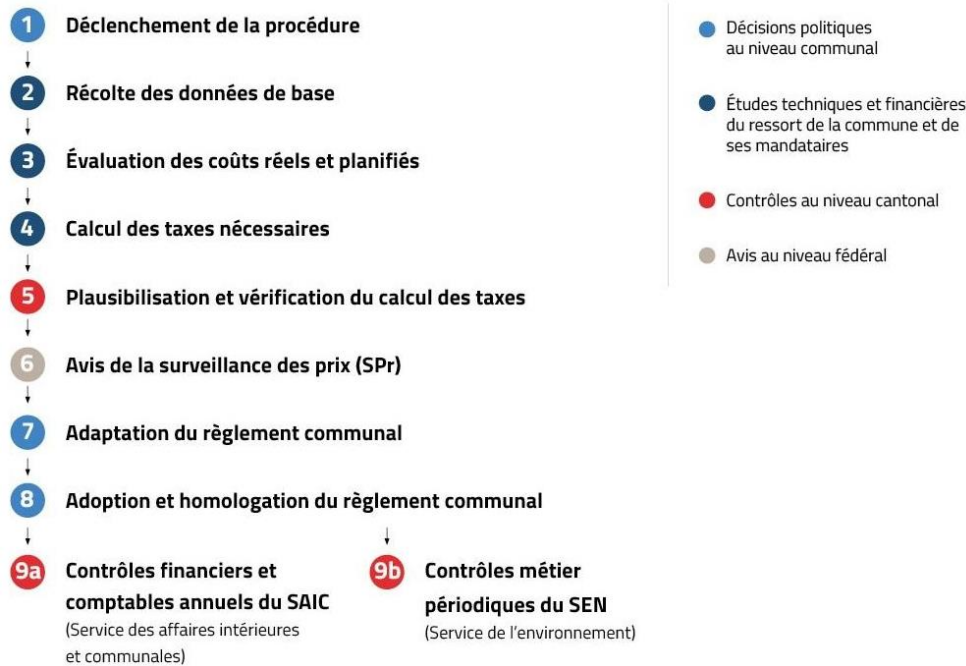
Des billets de trajet pour le bus Mobichablais vont prochainement être disponibles au guichet communal, ceci afin d'en faciliter l'achat pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec l'utilisation du smartphone pour ce genre de service.

Le billet est au prix de Fr. 3.— plein tarif et de Fr. 2.40 tarif réduit.

Le personnel communal est aussi à votre disposition pour vous accompagner dans l'utilisation de l'application TPC qui vous permet, par exemple, de réserver le bus pour les arrêts à la demande.

Règlement des eaux

M. Jordan explique la procédure qui est en cours soit :



Entre les phases 4 et 6, une séance d'information sera faite à la population avant la décision de l'assemblée primaire.

La discussion est ouverte.

Daniel Dupuis demande si la commune surveille les comptes de la Step de Monthey. Ces comptes sont surveillés et contrôlés par la commune de Monthey. Il demande au conseil communal de « prendre son bâton de pèlerin » et d'aller au Canton pour soutenir les citoyens.

La Commune doit se soumettre à la législation en vigueur et ne peut pas s'opposer aux directives cantonales et fédérales.

Jean-Baptiste Barman : A quoi sert la REDIP étant donné qu'en quelque sorte c'est une punition envers la commune ?

Cette REDIP est due à la confédération et normalement c'est la dernière année qu'elle sera due en 2022. La Confédération facture une REDIP car la commune n'a pas le droit d'autofinancer le service via les impôts. C'est comme les déchets : pollueur/payeur. Cette REDIP est également liée aux amortissements complémentaires des 3 dernières années. Ces amortissements permettront de diminuer le coût facturé aux citoyens avec le nouveau règlement.

Rolf Troger : ne trouve pas équitable de calculer selon le nombre d'unités de raccordement (UR).

Concernant les égouts, la facture devra se composer d'une taxe variable (la consommation d'eau, traitement) et d'une taxe fixe (acheminement et évacuation) qui sera basée sur les UR (variante acceptée et préconisée par le Canton).

Raymonde Schoch : est-il prévu une diminution d'impôts ?

Si le règlement des eaux est accepté par l'assemblée primaire, il est possible de baisser les impôts. La fiduciaire l'a d'ailleurs confirmé.

Jaquier Maryline : est-ce une obligation du canton de calculer sur la base des UR ?

Selon le canton, il y a deux possibilités soit sur la base des UR ou sur le diamètre des compteurs, ce qui n'est pas possible chez nous. Cette méthode de calcul est également validée par M. Prix.

Nouveau concept de stationnement

M. Richard explique le nouveau concept de stationnement qui sera applicable en 2023.

En début d'année, la commune a entamé une analyse de tous les parkings publics du village, en collaboration avec le bureau Transportplan. Le but de la démarche était de savoir si la signalisation actuelle était satisfaisante, et en phase avec l'utilisation souhaitée des parkings communaux. En se fondant sur cette analyse, le Conseil a ensuite défini un nouveau concept de stationnement, avec une vision globale pour tous les parkings du village.

Les trois parkings situés au centre du village de Massongex sont ceux de la place Gabriel-Donnet, de la place Tarnaia, et du parking souterrain (sous la salle polyvalente). Le Conseil est d'avis que les places de stationnement de la place Tarnaia doivent être dédiées avant tout aux clients du magasin et des restaurants des rues Quartéry et Comte Riant. Le Conseil fait toutefois le constat qu'il est parfois difficile de trouver une case libre sur la place Tarnaia. Il est également constaté qu'une grande partie des places disponibles sont actuellement occupées par des privés résidant à proximité, et non pas par des clients des établissements publics du village. Afin de garantir des places de parc libres à proximité des établissements publics, le Conseil a fait le choix d'installer un horodateur sur la place Tarnaia. Tous les jours entre 7h et 12h, et 13h30 et 23h, les places de parc de la place Tarnaia seront payantes, après 20 minutes de gratuité. Afin d'éviter un report vers le parking souterrain, le Conseil a décidé d'y appliquer la même règle. Le Conseil a choisi de traiter les trois parkings du centre du village comme un tout cohérent. Ainsi, la place Gabriel-Donnet sera également dotée d'un horodateur. Le stationnement y sera payant de 7h à 12h, et de 13h30 à 19h du lundi au vendredi, également avec 20 minutes de gratuité. Le tarif retenu par le Conseil sera le même sur les trois parkings du centre du village : 80 centimes par heure.

Quelques informations au sujet des autres parkings communaux : au cimetière, le Conseil a estimé qu'une limite de temps devait être introduite, sans tarification. A l'avenir, le stationnement y sera limité à 4 heures en journée du lundi au vendredi. A Daviaz, le parking communal situé dans le contour au centre du village sera soumis à la même règle. Sur la place de l'ancienne poste, trois nouvelles places publiques seront créées, en zone bleue (maximum 1h). Le dossier sera mis à l'enquête publique prochainement.

Questions

Rolf Troger : qu'en est-il du parking sous la T37 ?

Pour l'instant, il reste à 48 heures.

Théo Carthoblaz : la solution du cimetière à 4 heures est extrême.

La commune est en discussion avec les CFF afin d'organiser un parc and rail. Afin de pouvoir mettre ce concept en place, la commune doit avoir une ligne de conduite concernant le stationnement de tout le village.

Les tarifs sont dans la ligne des communes avoisinantes, à savoir 0.80 ct/heure.

Antoine Chaumeron : est-ce que le bus MobiChablais est prévu pour le secteur des llettes.

Pas pour l'instant, étant donné qu'il y a un souci avec le franchissement des voies CFF. C'est un souhait de la Commune pour le futur.

Régis Barman relève la suppression d'un certain nombre de places de parc.

La commune encourage la mobilité douce par l'utilisation des transports publics. A la place de l'ancienne poste, 3 places en zone bleue vont être marquées. Il faut également tenir compte que par le passé, une partie des places sises à la Place Tarnaiaie étaient privées. Lorsque la Commune a racheté le Central, ces places sont devenues publiques. Il y a également le parking sous la salle polyvalente qui n'est quasiment jamais complet.

La commune a veillé à ce que le samedi et le dimanche, les places situées vers Gabriel-Donnet soient gratuites afin de favoriser les sociétés villageoises (lotos, sorties ski-club).

Christiane Zufferey : Actuellement, à la rue Quartéry, les voitures tournent devant chez elle et se parquent. Il n'y a plus de panneaux.

Lorsque les travaux seront terminés, cette rue et celle du Comte Riant seront piétonnières, uniquement bordiers autorisés. A ce moment-là, la police pourra intervenir.

Au niveau de la parcelle privée, une mise à ban peut être effectuée. M. Richard peut transmettre la procédure.

Mme la Présidente profite de remercier les citoyens de leur patience et de leur collaboration durant ce long chantier.

Soirée énergie

Elle aura lieu le 20 juin à 19h00, M. Richard invite les personnes présentes à y participer.

Fin des écoles

Elle aura lieu le vendredi 24 juin dès 18h00.

1^{er} août

Cette année, il aura lieu au stade de foot. Des informations seront envoyées par tous-ménages.

Cinéma en plein air

La commune a décidé de reconduire cette soirée à Terre des Hommes. Elle aura lieu le 16 août prochain. Des informations parviendront ultérieurement.

5. Divers

Régis Barman : qu'en est-il de l'aménagement de la Place Tarnaiaie.

Ce dossier a été mis à l'enquête en avril et est actuellement au Canton pour autorisation.

Abris PC : le problème de porte est récurrent.

M. Richard indique que la commune est consciente de ce problème et un nouveau prototype a été mise en place. D'ailleurs, les autorités vaudoises et valaisannes se sont déplacées à Massongex afin d'en prendre connaissance.

Rolf Troger : la sortie du Chemin En la Fin sur la route cantonale RC 107 est quasi impossible lors de la fermeture des barrières CFF (bouchons). Y a-t'il la possibilité de faire un marquage sur la route cantonale. ?

Le service de la mobilité était sur place la semaine passée et a vu le problème. Ce point sera réglé par le Canton du Valais.

Gaëlle Vernay se questionne sur le sablier de l'an 2000.

Il sera remplacé. Pour l'instant, il y a plusieurs options.

La parole n'est pas demandée. Mme la Présidente clôt la séance et invite l'assemblée à partager un verre au café Central.

Séance levée à 20h20

La Présidente :
Sylviane Coquoz

La Secrétaire :
Sandra Mariétan